

nous ayons la possibilité d'examiner minutieusement des dépenses de 325 millions de dollars. J'espère que, grâce à la collaboration de tous les députés, le comité de la procédure pourra faire quelque chose à ce sujet, car le problème a suscité des ennuis pour chacun de nous. Je souhaite ardemment que nous parvenions à éviter que la situation ne se répète, et j'ai pris la parole ce soir pour m'inscrire en faux contre cette façon de procéder à cette étape-ci.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, qu'il me soit permis de faire observer au député qu'il prêche à un converti. En effet, je suis de ceux qui croient que les crédits devraient être étudiés dès les premiers jours d'une session. Deux points entrent en ligne de compte à ce sujet. Le gouvernement doit présenter ses prévisions d'une manière appropriée, et cette année nous avons présenté les prévisions de dépenses pour l'année qui vient à une date plus hâtive que jamais. Deuxièmement, les comités auxquels sont déferées les prévisions ne doivent pas en prolonger l'étude indéfiniment. Cela se produit à l'occasion, de sorte qu'elles ne reviennent pas assez vite à la Chambre des communes.

Une voix: En sept jours, par exemple.

L'hon. M. Benson: Je ne saurais préciser de délais pour ce qui est de l'examen des prévisions de dépenses par un comité, mais j'estime qu'on devrait en faire l'étude avec diligence et les renvoyer à la Chambre au plus tôt.

M. Knowles: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques à l'appui de l'attitude prise par le député de Peace-River. Nous faisons tous deux partie du comité de la procédure, en sorte que nous sommes particulièrement sensibles aux recommandations dont la Chambre est saisie. J'espère que le président du Conseil du Trésor pourra convaincre ses collègues d'admettre sa proposition.

Au sujet de l'affirmation, selon laquelle les comités n'accomplissent pas leur tâche...

Une voix: L'honorable représentant n'a pas dit cela.

M. Knowles: Je n'ai pas voulu offenser qui que ce soit. Au sujet de la remarque que le ministre a faite, d'après laquelle le comité retenait les prévisions budgétaires et n'en permettait pas le renvoi à la Chambre avec diligence, je dirai simplement que l'une de nos recommandations réglerait cette difficulté.

La recommandation en cause porte que, à moins que les prévisions budgétaires ne soient adoptées avant le 90^e jour de la session, le gouvernement subira une perte de temps. Il en serait ainsi même si le gouvernement devait déposer des budgets supplémentaires après cette période de temps.

Je pense que le député de Peace-River n'exprimait pas seulement son avis, mais celui de la plupart des membres du comité lorsqu'il a dit qu'il faudrait établir sous peu un calendrier à cet égard. Nous avons, entre-temps, recommandé l'adoption de cette règle qui, espérons-nous, incitera le gouvernement à présenter les crédits au début des sessions. Heureusement que nous nous adressons à quelqu'un qui pense comme nous et nous espérons qu'il s'occupera de toutes les autres recommandations.

• (9.40 p.m.)

M. le président: Le crédit 1g est-il adopté?

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, je voudrais dire un mot au sujet du régime de comités, car il est grand temps d'y songer, je pense. L'idée de confier l'étude des crédits de ministères à des comités permanents est excellente et constitue, bien sûr, une amélioration. Mais j'ai demandé au ministre, au gouvernement et au comité, si nous n'allions pas trop loin en songeant à déférer, chaque année, les crédits de chaque ministère à un comité permanent. Cela supposerait 24 comités permanents. Fort bien. Mais comment assurer leur fonctionnement s'ils se réunissent alors que siègent la Chambre et ses comités?

A mon avis, nous souffrons pour ainsi dire d'un excès de mauvaise conscience. Parce que nous ne soumettons pas les crédits d'assez de ministères à l'examen minutieux de comités, nous essayons de compenser en en soumettant trop en même temps. Je formule cette proposition à l'intention du comité plénier et du comité permanent. Nous avons maintenant 24 comités permanents correspondant à peu près à chaque ministère du gouvernement. Ne pourrions-nous pas, en supposant qu'un Parlement dure normalement quatre ans, soumettre, mettons, les crédits de six ministères par année à l'examen minutieux d'un comité? Ainsi en quatre années, les prévisions de chaque ministère pourraient être examinées rigoureusement. Il n'y aurait chaque année que six comités qui siègeraient, et il serait possible de les pourvoir en membres, personnel de secrétariat, service de traduction et le reste. A l'heure actuelle, quoique je reconnaisse qu'on fait son possible, le travail n'est pas à la hauteur et les comités ne peuvent mener